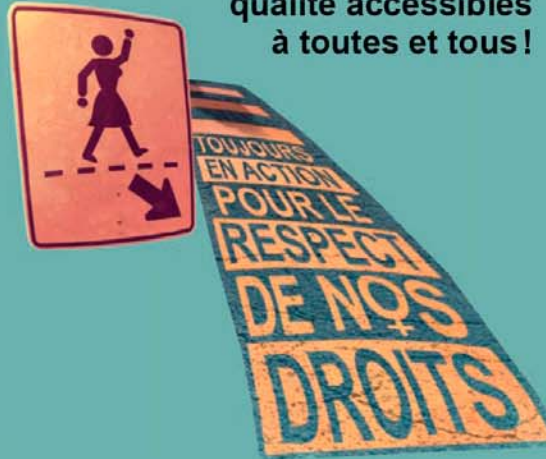


Journée Internationale des femmes

**Pour le respect de nos
droits, exigeons des
services publics de
qualité accessibles
à toutes et tous !**



***Saviez-vous que, dans
les faits, les baisses
d'impôts vous
appauvrissent ?***

***Saviez-vous que les
familles québécoises à
revenu moyen seront
cinq fois plus touchées par
les hausses de tarifs annoncées
dans le budget Bachand
que les familles à haut revenu ?***

Intersyndicale des femmes 2011

1. Basé sur la méthodologie utilisée dans *La révolution tarifaire au Québec*, rapport de recherche IRIS, octobre 2010. Y sont pris en considération les tarifs annoncés par le budget Bachand, soient les frais de santé, d'électricité et de services de garde. Les sources utilisées sont : (1) *Fascicule 3 : Le Québec face à ses défis : Une voie durable pour rester maître de nos choix*, Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, Gouvernement du Québec, 2010 (2) l'Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec_20/familles_20/fammono20.htm.

2. Le revenu moyen après impôts tel que défini par Statistique Canada est le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu.

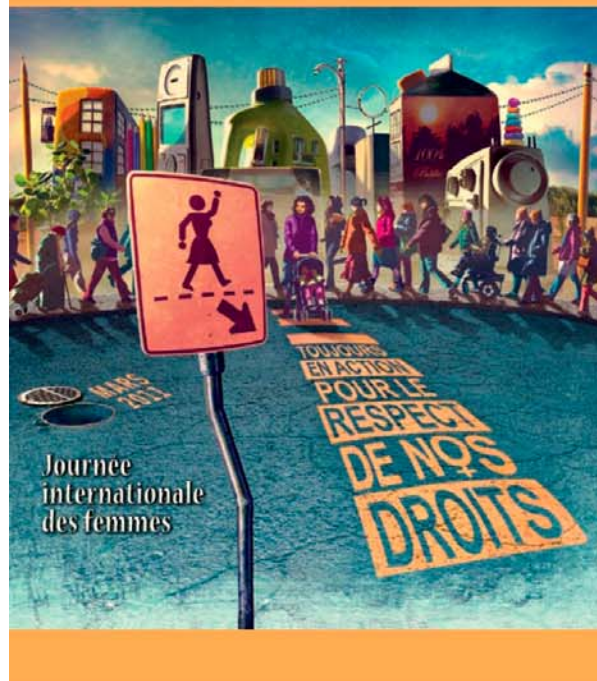
3. MEPACQ, *Non aux hausses de tarifs!*, novembre 2009, p.5.

Saviez-vous que les baisses d'impôts accordées depuis l'an 2000 privent maintenant l'État québécois de près de 10 milliards de dollars ?³

Le manque de ressources de l'État n'est pas une fatalité comptable. Comme solution, voici quelques-unes des modifications fiscales et mesures possibles :

- ajouter un palier d'imposition pour les personnes à haut revenu
- cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques
- lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux
- adopter des mesures de contrôle des coûts des médicaments
- lutter contre l'évasion fiscale et abolir les paradis fiscaux

La privatisation et la tarification des services a pour effet de nier les droits fondamentaux, dont le droit à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie décent.



Credits:
Huguette Latulippe / Promotion Inc.
Illustration: Geneviève Guénette
Infographie: Rioux Lapointe

Les services publics – Les femmes n'ont pas les moyens de s'en priver!

Le développement du secteur public au Québec, au début des années 1960, reposait sur l'idée que l'État a le devoir de s'assurer que des services soient accessibles à toutes et à tous, sans égard au revenu. De plus, la mise en place de services publics pour les soins de santé, pour l'éducation et pour la garde des enfants a permis à un grand nombre de femmes de faire leur entrée sur le marché du travail.

Nous assistons depuis quelques années à une véritable opération de démantèlement des services publics au Québec. Le gouvernement crie à qui veut bien l'entendre que les coffres de l'État sont vides et qu'il n'a plus les moyens d'offrir ces services gratuitement. Et, du même souffle, il maintient le discours des baisses d'impôts, se privant ainsi de revenus substantiels.

Nous voyons bien que les actions de nos dirigeants sont dictées par un modèle économique bien plus que par de réelles contraintes budgétaires. C'est le modèle néolibéral qui impose l'ouverture du « marché » des services publics au secteur privé et l'introduction du concept de l'utilisateur-payeur, comme si les services étaient des produits de consommation.

En introduisant la marchandisation des services publics, ce modèle fait fi de la solidarité sociale. Ainsi, la « révolution culturelle » annoncée par le ministre Bachand, en particulier la tarification des services, affectera les familles à bas et moyen revenu, et les familles monoparentales encore plus que toutes les autres.



L'effet des hausses de tarifs¹...

Les tableaux ci-dessous illustrent l'effet des hausses de tarifs selon le revenu des ménages après impôt, pour une famille monoparentale et pour une famille avec deux parents, qui ont deux enfants dont un fréquente une garderie.

Famille monoparentale

| Revenu des ménages après impôt | Proportion projetée du revenu consacré | Augmentation de la proportion du revenu consacré |
|--------------------------------|--|--|
| 25 000 \$ | 18,33 % | 6,33 % |
| 32 500 \$ | 14,10 % | 4,87 % |
| 52 500 \$ | 8,73 % | 3,01 % |
| 75 000 \$ | 6,11 % | 2,11 % |

Famille de 2 parents

| Revenu des ménages après impôt | Proportion projetée du revenu consacré | Augmentation de la proportion du revenu consacré |
|--------------------------------|--|--|
| 40 400 \$ | 11,93 % | 4,50 % |
| 54 300 \$ | 8,87 % | 3,35 % |
| 73 000 \$ | 6,60 % | 2,49 % |
| 194 500 \$ | 3,01 % | 1,08 % |

Calculs effectués par l'IRIS¹

On constate que l'effet de ces nouveaux tarifs est plus important pour les familles monoparentales que pour les familles qui comptent deux parents. Ainsi, une famille monoparentale avec un revenu après impôt de 25 000 \$ devra affecter près de 20 % de son revenu au paiement de tarifs (frais de santé, d'électricité, de services de garde), soit une hausse de 6,33 %, alors que la famille avec deux parents ayant un revenu après impôt de 194 500 \$ n'y consacrerait que 3 % de son revenu (une maigre augmentation de 1 %).

C'est sans compter que 77,9 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête et qu'elles ne disposent que de 44,6 % du revenu moyen² de l'ensemble des familles. Ces mesures frappent particulièrement durement cette partie de la population déjà vulnérable.

Produit par l'Intersyndicale des femmes

